



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Décision n° 2021036

Date de convocation : 19/10/2021

Membres en exercice : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 02/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le 19 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD.

Présents : M. Jacques BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Claude AVRIL, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

Secrétaire de Séance : M. Xavier MARQUOT

Rapporteur : M. Jacques BOMPARD

OBJET : ADMINISTRATION / COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT / COMPETENCE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES / AERODROME BA 115 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020022 du Conseil Communautaire de la CCPRO en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au bureau pour désigner les représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère réglementaire ;

CONSIDÉRANT la demande de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse en date du 1^{er} octobre 2021 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 02/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20211025-DB2021036-D

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et suppléant de la CCPRO pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement relative à l'avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit, suite à l'arrivée de nouveaux rafales sur la Base Aérienne 115 d'Orange ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de désigner M. Jacques BOMPARD comme membre titulaire et M. Louis BISCARRAT comme membre suppléant ;

LE BUREAU

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de M. Jacques BOMPARD, membre titulaire et de M. Louis BISCARRAT, membre suppléant pour siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement ;
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
A Orange, le 25 octobre 2021

Le Président

Jacques BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

le 02/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20211025-DB2021036-D